

LB 170

Département de la LOIRE  
**COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE BAROILLE**  
33 Route de Pierre Bleue  
42510  
Tél. 04 77 65 44 44  
contact@saintgeorgesdebaroille.com

## CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2021

Le huit du mois de juin deux mille vingt et un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire.

Date de la convocation : 1er juin 2021

Étaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Vincent MARTINON, Sébastien GAY, Dominique JEOFFROY, Alexiane GUILLOT, Justine ROCHE, Christelle GALICHET.

Était excusé : Yannick JUNET, donne pouvoir à Ludovic BOUTTET.

Était absent : M. Gilles SIMON

Secrétaire de séance : Alexiane GUILLOT

Le compte-rendu de la séance du 4 mai est approuvé sans réserve.

### Aménagement global des abords du cimetière - Avenant marché

Des travaux complémentaires sont à prévoir en raison de la nature du sous-sol qui a entraîné des volumes de terrassement et de graves traités plus conséquents que prévu ainsi que la réalisation d'un drainage supplémentaire. Le conseil municipal valide le coût de ces travaux complémentaires qui s'élève à 14 355,45 € ht/17 226,54 € TTC et autorise le Maire à signer l'avenant du marché.

### Annulation résiliation bail M. Grigoletto

Mme Jessica Iffly ayant donné sa dédite, l'appartement situé au 34 place de la Liberté sera donc libre au 11 août. Le conseil municipal décide de proposer à la vente non plus l'appartement occupé par M. Grigoletto mais celui qu'occupait Mme Iffly. La résiliation du bail de M. Grigoletto est donc annulée, ce dernier se poursuit en l'état aux mêmes conditions pour une durée de trois ans.

### Vente appartement 34 Place de la Liberté

Pour permettre une telle vente, la commune se voit dans l'obligation de créer une copropriété de deux lots puisque les biens loués actuellement aux 23 et 34 place de la Liberté se trouvent dans un seul et même tènement immobilier sur une parcelle cadastrée section B 1278 d'une contenance de 468 m<sup>2</sup>.

Cette copropriété est en cours de constitution par un expert-géomètre qui est chargé des mesures, des plans et des états descriptifs de division. Le règlement de copropriété sera établi par Me GEYSSANT de l'office notarial de Balbigny.

Par ailleurs, la parcelle B 1477 d'une contenance de 30 m<sup>2</sup> accolée à la parcelle 1278 fera l'objet d'une cession au même acquéreur.

Considérant qu'un acquéreur a été trouvé pour cet appartement et parcelle pour un prix global de 120.000 euros, frais d'agence inclus à hauteur de 5.000 euros, donc un prix de vente pour la commune de 115.000 euros, un compromis de vente sera régularisé courant juin lorsque la copropriété sera finalisée pour parvenir à une vente à l'automne 2021. Me GEYSSANT, notaire se chargera de l'ensemble de ces formalités. Le conseil municipal charge M. le Maire de toutes les démarches nécessaires auprès du géomètre et du notaire Me GEYSSANT de l'office notarial de Balbigny pour établir le règlement de copropriété et l'acte de vente.

### Recrutement d'agents contractuels pour des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité et au remplacement des agents fonctionnaires et des agents contractuels

Pour des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité, à un accroissement saisonnier d'activité, les collectivités territoriales peuvent recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents par contrat à durée déterminée. Le conseil municipal valide les recrutements dans les conditions prévues par les articles 3 et 3-1 de la loi N° 84-53, charge le Maire de constater les besoins, procéder au recrutement, signer les contrats.

**Questions diverses :**

Les élections des conseillers départementaux d'une part et régionaux d'autre part se dérouleront, exceptionnellement à la **Salle des Fêtes au 328 route de Borne** en raison des mesures sanitaires à respecter les **20 et 27 juin 2021**.

Le tour de rôle des assesseurs a été établi.

**Périscolaire du mercredi - Familles Rurales :** M. le Maire donne lecture de la réponse faite par cette Association : l'ensemble des enfants du territoire continueront à être accueillis quelle que soit leur commune d'origine. Un plan de financement sera proposé ultérieurement par Familles Rurales.

**M. Sébastien Gay** informe le Conseil que le dossier d'inscription pour participer à la campagne 2021 "label villes et villages fleuris" a été déposé auprès du Département Loire.

M. le Maire informe le conseil que plusieurs travaux pour la remise en état du restaurant sont programmés (plomberie : lave-vaisselle, fuite - électricité : interrupteur différentiel, parafoudre, VMC).

Un don de **80 livres** a été fait pour la bibliothèque communale. Les bénévoles se sont occupés de trier, d'installer ces nouveaux livres qui compléteront le choix des lecteurs.

Vu les nouvelles consignes sanitaires, la bibliothèque est heureuse de rouvrir ses portes.

Une permanence sera assurée les **mardis 29 juin et 6 juillet de 16 h à 18 h** et les **samedis 26 juin et 3 juillet de 10 h à 12 h**.

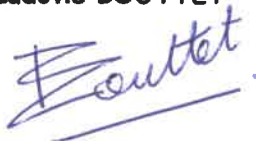
**Transport scolaire :** Des problèmes d'injures, d'irrespect se sont produits dans le car scolaire par des élèves de St Georges. M. Bonada, Maire de Pinay, en charge du transport scolaire, va intervenir auprès des élèves pour rappeler les règles de bonne conduite dans le car.

Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés du 9 au 23 août 2021.

Fin de la séance : 21 h 55

Prochaine séance : Mardi 03 août 2021

Le Maire,  
Ludovic BOUTTET



La secrétaire,  
Alexiane GUILLOT

